



ASSOCIATION SCOLAIRE

SAINT-RÉMY

R2023



« La chorale au collège » L'enseignement facultatif de chant choral

La création d'un enseignement facultatif de chant choral au collège s'inscrit dans la continuité de la chorale offerte dans de nombreux établissements dont elle précise et développe le potentiel et les éléments de cadrage.

Il s'agit d'une offre pédagogique et éducative proposée à tous les élèves du collège. Ils s'y inscrivent sur la base du volontariat.

Cet enseignement sera proposé pendant la pause méridienne, à raison d'une heure hebdomadaire.

Aux collèges Saint-Paul et Saint-Nicolas, ce projet sera porté par Mme BARRAULT et M. ROSZAK.

Cet enseignement facultatif vise à développer les compétences artistiques, musicales, vocales et les compétences développées dans le cadre du socle commun et des quatre parcours éducatifs.

Cet enseignement facultatif peut être valorisé dans le Diplôme National du Brevet.

Deux possibilités sont offertes aux candidats pour valoriser le suivi d'un enseignement facultatif de chant choral pour l'obtention du Diplôme National du Brevet :

- S'ils suivent l'enseignement facultatif de chant choral, les élèves peuvent bénéficier d'une valorisation de leur engagement par l'attribution de points supplémentaires si les objectifs d'apprentissage précisés par le programme sont atteints (10 points) ou dépassés (20 points).
- Au titre de l'épreuve d'oral de soutenance et du parcours d'éducation artistique et culturelle, ils peuvent présenter le ou les projets chorals auxquels ils ont participé durant l'une des trois années du cycle 4. Dans ce cas, la soutenance présente les œuvres travaillées, les difficultés rencontrées, les grandes étapes de la progression du travail, l'organisation et la gestion des différentes facettes du spectacle prévu ou réalisé.

L'inscription des élèves se fera en septembre.

MM. GRATIOT et MARKERT

Mme BARRAULT et M. ROSZAK